

En date du lundi 7 novembre 2016

## Personnes présentes :

Les enseignants : Mme GAUMONDIE, Mme BEILLER, Mme LETRANGE, Mme HOCHART-COUCHE, M. LEVASSEUR, M CONGNARD, M. HATWELL, directeur

Le Maire et les élus : M. ROUX, Mme CHEPTOU, M. GRENIER,

Les parents d'élèves titulaires : M. D'HOOGE, Mme JOUHANNEAU, Mme REDON GRATELOUBE, M. MOULIN, Mme FABRY GONZALES, Mme BARRY

Les parents d'élèves suppléants : Mme BOUCHAREYCHAS , M. JOUANIE

Délégués départementaux de l'éducation nationale : M. JOASSIM.

Excusés : Mme BAUMARD (enseignante), Mme LEMASSON (DDEN), Mme AUDEBERT (représentante des parents d'élèves).

Secrétaire de séance : Mme Hochart Coupé (enseignante)

## ORDRE DU JOUR :

- 1-Règlement du conseil d'école, vote
- 2-Règlement intérieur de l'école, vote
- 3-Présentation des classes et des divers projets à venir
- 4-Organisation du temps scolaire : APC et TAP
- 5-Présentation des comptes de la Coopérative scolaire
- 6-PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).
- 7-Questions diverses

Début de séance : 18h10

M Hatwell remercie les participants à ce premier Conseil de l'année, un tour de table est proposé pour les présentations. Il est précisé que certaines questions transmises par les représentants des parents d'élèves seront traitées avant la dernière partie, en complément de certains des points abordés.

### 1-Règlement du conseil d'école

---

Le directeur M.Hatwell fait lecture à voix haute du règlement du conseil d'école.

Des précisions sont apportées durant la lecture :

- Une invitation est transmise à chaque Conseil d'Ecole à M Rousseau, Inspecteur de l'Education Nationale.
- Mme Frédérique Mauroux est aussi membre du Conseil d'école. Psychologue scolaire appartenant au réseau d'aide intervenant dans l'école, elle a un large champ d'exercice et ne peut pas être présente à tous les conseils.
- Un rappel est fait sur l'importance de la communication des questions diverses 48h avant la tenue du conseil d'école.
- La diffusion du compte-rendu du conseil d'école s'est faite par internet l'an dernier, sur le BLOG de l'école. Il n'y a pas eu de retour négatif donc cela sera reconduit cette année. Toute personne peut toutefois demander une version papier à l'école.
- Six Délégués Départementaux peuvent être rattachés à une école, mais ne possèdent qu'une seule voix lors du Conseil d'Ecole, même si plusieurs DDEN sont présents.

Le règlement du Conseil d'école est voté à main levée et est adopté à l'unanimité.

## 2-Règlement intérieur de l'école

---

M Hatwell présente le règlement intérieur de l'école.

Des précisions sont apportées durant cette lecture.

- Les livrets scolaires sont généralement envoyés par la poste quand un changement d'école a lieu en fin d'année, afin d'assurer leur transmission à la nouvelle école.
- Il est souligné l'importance de signaler une absence le jour-même afin d'éviter toute inquiétude, par téléphone ou par courriel de préférence.
- Il n'a pas été noté de problème particulier pour le respect des horaires cette année, la fermeture du portail à clé y contribuant.
- Les APC peuvent être assurés par l'enseignant de la classe de l'enfant mais également par tout autre enseignant de l'école.
- Une modification est apportée au règlement intérieur : les mardis et jeudis, les parents peuvent venir chercher leurs enfants **entre** 16h00 et 16h30 (année précédente : soit 16h00 soit 16h30). --> M Hatwell remarque que cette modification est nécessaire sur le panneau à l'entrée de l'école également.
- Des modifications ont été faites sur les autorisations des entrées dans la cour : seuls les parents d'élèves de maternelle et CP sont autorisés à rentrer chercher les enfants dans la cour, après ouverture du portail. Les parents d'élèves de CE1 doivent attendre à l'extérieur de l'école, ce qui n'était pas le cas l'année précédente.
- Les enfants les plus jeunes autorisés à quitter l'école seuls sont des enfants de CM1.
- Un aîné peut venir chercher un frère ou une sœur plus jeune(s) : à l'appréciation de l'enseignant et du directeur, en accord avec la famille.
- La signature d'un PAI est faite par le médecin de la PMI pour les élèves de moins de six ans puis par le médecin scolaire à partir du CP.
- Jouets autorisés à la "Libre appréciation des enseignants". Exemple: les cartes Pokémon sont autorisées par les enseignants mais pourraient être interdites s'ils observaient des tensions en lien avec leur utilisation.
- Les billes sont autorisées à partir des CP qui sont dans la même cour que les maternelles. Une attention particulière est requise, car les billes peuvent être un danger pour les maternelles. La suggestion est faite de délimiter une zone réservée.
- Ramassage scolaire : il y a eu quelques retours d'enfants à l'école l'an dernier en raison de l'absence de l'adulte qui devait l'accueillir à la descente du car.
- **Modification à apporter au règlement intérieur** : il est nécessaire de faire figurer les horaires de garderie du mercredi dans le règlement intérieur.
- **Charte de la laïcité**: une présentation et une lecture en est donnée par le Directeur : elle est affichée dans l'école. Le texte est compliqué pour les enfants, il existe une charte illustrée conçue par les Editions Milan qui facilite sa présentation aux élèves.
- Le règlement intérieur de l'école est adapté du Règlement type départemental, consultable dans son intégralité dans le bureau du directeur.

Le règlement intérieur de l'école est voté à main levée et est adopté à l'unanimité.

Il sera consultable sur le blog de l'école (<http://blogs.crdp-limousin.fr/87-eyjeaux-ecole-primaire/>) et affiché. Il est distribué aux familles.

---

### 3-Présentation des classes et des divers projets à venir

---

166 élèves sont actuellement répartis dans les sept classes de l'école. Une présentation des effectifs de chaque classe est faite, ainsi que des projets qui y seront menés.

- **Classe de PS-MS (22 élèves)** : Mélanie Hochart-Coupé – ATSEM : Aline Bonnet, Marylène Foirest
- **Classe de MS-GS (28 élèves)** : Marie-Laurence Gaumondie – ATSEM : Cécile Soulat, Marylène Foirest –
- **Classe de CP-CE1 (26 élèves)** : Stéphanie Baumard
- **Classe de CE1-CE2 (25 élèves)** : Aurélie Beiller-AVS : Geneviève Mosnier-Thoumas
- **Classe de CE2-CM1 (25 élèves)** : Timothy Hatwell – déchargé le lundi par Rémi Congnard
- **Classe de CM1-CM2 (28 élèves)** : Julien Levasseur – AVS : Patricia Fleuret
- **Classe ULIS école (12 élèves)** : Virginie Létrange – AVS-co : Aurélie Riancho. Mme Vignot assure le complément de service chaque jeudi. L'effectif est complet depuis le mois d'octobre.

Avant de détailler les projets des différentes classes, une présentation est faite des travaux réalisés depuis le mois de juin dans le cadre de l'école :

- Réalisation d'une piste cyclable
- Achats et installation d'équipements informatiques
- Remplacement de toutes les fenêtres des deux bâtiments du haut (« ancienne mairie » et « ancienne poste »). L'occultation des fenêtres du dortoir est en réflexion.
- Rénovation des plafonds de la classe CP-CE1, pose du carrelage autour des éviers MS-GS.
- Aménagement d'une salle de jeu maternelle pour les TAP
- Création d'un parking à l'arrière de la salle des fêtes. La finalisation est en cours. A terme il est prévu la fermeture aux voitures de la zone devant l'école et la salle des fêtes.
  - Remarque de M. Joassim : cela permettra d'interdire le stationnement au niveau du panneau d'interdiction de stationner devant l'école.
- Réflexions en cours sur l'aménagement d'un passage piéton permettant un accès plus facile au jardin de l'école et sur un réaménagement de la voirie.
- Travaux de sécurisation dans le cadre de l'actualisation du PPMS : il est prévu l'installation d'une serrure électrique avec ouverture à distance et visiophone. La gendarmerie est venue à l'école pour transmettre des recommandations, dont l'installation de films plastiques permettant de voir à l'extérieur mais pas de l'extérieur vers l'intérieur. L'installation d'un nouveau système d'alarme est également prévu.

Projets :

- Inscription à l'USEP : les élèves sont inscrits à partir du CE2, ce qui permet à tous les élèves de l'école de participer aux manifestations proposées par l'USEP ou de bénéficier du prêt de matériel.
  - Le CROSS de secteur pour les CE2-CM1-CM2 aura lieu le 22 novembre à Saint Paul.
  - Matériel prêté par l'USEP : Grand parcours pour maternelle (période 1), Echecs (Période 3), Poul Ball (période 3), gymnastique (période 3) , Cricket ( période 4), Disc Golf (Période 5), Sarbacanes (Période 5).
  - Une rencontre athlétisme est prévue pour les élèves de maternelle (date à déterminer)
  - CROSS départemental (7 décembre)
  - course en durée par équipe en relais pour le cycle 2 (période 4)
  - Aventures motrices à Pierre Buffière pour les élèves de maternelle le 27 janvier.

-Natation à Aquapolis: Les élèves de CP/CE1, CE1/CE2, CM1/CM2, ULIS, ont suivi un cycle natation en Période 1 le lundi. La séance pour les élèves de CE2/CM1/ULIS a eu lieu le mercredi.

Une question relative au cycle natation a été transmise par les parents d'élèves.

Réponse des enseignants :

*Le retour est globalement positif pour les plus grands élèves, sachant nager pour la grande majorité après plusieurs années d'apprentissage. Il n'y a pas de souci d'installation majeur.*

*La profondeur est réglable. Auparavant il y avait la possibilité de se mettre d'accord avec les autres classes partageant le bassin. A présent la profondeur est fixée par la piscine : les 3 premières séances se déroulent dans une profondeur de 90 cm, les 4 séances supplémentaires à 1m50. Le matériel est déjà installé à l'arrivée, normalement selon un plan fourni aux enseignants, mais cela n'a pas toujours été le cas. Les séances sont fixées à 40 minutes par classe et l'enchaînement est immédiat entre les classes.*

*Classe de CE1/CE2 (Mme Beiller) : le cycle s'est globalement bien passé. Comparativement à St Léonard de Noblat où avaient lieu jusqu'à présent les cycles de natation pour le cycle 2, le dispositif offre certes une prestation moindre : 10 séances d'une heure à Saint Léonard contre six ou sept séances de 40 minutes à Llmoges. Les projets natation et le déroulement des séances de Saint Léonard étaient proposés par les maîtres-nageurs, ce qui n'est pas le cas à l'Aquapolis. C'est donc une difficulté si des réajustements de dernière minute sont nécessaires. Le problème de la grande profondeur lors des quatre dernières séances est aussi posé pour les plus petits.*

*Le Conseiller pédagogique EPS de la Circonscription, Brahim Aïssa, est venu assister aux séances et fait un bilan des retours. Il a observé l'implication notable des parents d'élèves d'Eyjeaux.*

*Mme Cheptou déclare possible d'avoir recours à un maître nageur en supplément l'an prochain. Il sera nécessaire de se renseigner sur les modalités.*

*Pour M. Levasseur, il était parfois difficile de se mettre d'accord entre écoles pour choisir une profondeur de bassin l'année précédente.*

*Mme Beiller précise que la piscine a tenu compte des remarques de l'année précédente concernant le matériel qui n'était pas sorti. Cette année le matériel est prêt à l'arrivée des classes.*

*M. D'Hooge, parent d'élève, note qu'il est plus difficile avec une grande profondeur de sécuriser les enfants (un adulte de taille moyenne ayant de l'eau jusqu'aux épaules).*

*M. Hatwell mentionne que le problème de ne pas avoir différentes profondeurs dans un même bassin mais une seule profondeur avait été signalé par plusieurs écoles.*

-Semaine du goût:

Une présentation des actions est publiée sur le site de la mairie : menus particuliers, dégustation de tisanes que les élèves ont beaucoup appréciée. Le fait que cela ait été fait sur 2 jours a permis à ceux qui n'avaient pas pu le premier jour d'en bénéficier le second.

Mme Cheptou souligne la mise à l'honneur des deux restaurateurs de la commune, Buone Apetite et Le Chemin. Il y a eu aussi une présentation d'épices et d'herbes par Mme Jeoffroy de La ferme de Chantecaille. Des ateliers de cuisine se sont aussi déroulés dans les classes.

-La classe ULIS est inscrite au projet Ecole et Cinéma.

-La classe CE2-CM1 est inscrite au projet THEA, en relation avec le Théâtre de l'Union et l'OCCE.

-Les classes de PS/MS, MS/GS, CP/CE1, CE1/CE2, ULIS, sont inscrites au projet APER (prévention routière).

-Toutes les classes de l'école, hormis la classe de PS/MS, assisteront à un ou deux concerts JMF à Saint Paul. Le premier concert aura lieu le 6 décembre.

-Les élèves sont invités et encouragés à participer à la journée de commémoration du 11 novembre.

-Le 2 décembre aura lieu une cérémonie en hommage à Jean Augustin Léonétou, écrivain né à Eyjeaux et mort durant la Première Guerre Mondiale. Des élèves de l'école participeront par la lecture de textes.

-L'association des parents d'élèves Farandole organise la venue d'un spectacle pour les élèves de PS au CE1 le 15 décembre, le matin. Les plus grands profiteront d'un moment festif le vendredi en fin d'après-midi. La mairie offrira des livres aux enfants, choisis par les enseignants.

-Mme Hochart-Coupé participera à la Semaine de l'école maternelle au mois de mars avec une ouverture de la classe aux parents.

-Eco-école :

L'école d'Eyjeaux est inscrite au projet Eco Ecole.

Le thème choisi est celui des déchets, avec pour but d'en diminuer la quantité.

Une question à ce sujet a été transmise par les représentants des parents d'élèves.

*Une première réunion avec les élèves éco-délégués des classes de Mme Beiller, M. Levasseur et M. Hatwell a eu lieu en octobre avec les enseignants et Mme Giraut pour la mairie. Cette réunion avait pour but de faire le diagnostic : gestes ayant déjà cours, à ancrer ou nouvelles initiatives à mettre en place.*

*Une deuxième réunion aura lieu sous peu.*

*Le lien avec la mairie est immédiat puisque la majorité des déchets seraient issus de la cantine. L'autre partie étant tous les déchets papiers.*

*Des interventions d'organismes extérieurs sont prévues.*

*L'utilisation du composteur éloigné de la cuisine est à relancer et à optimiser.*

#### **4-APC et TAP.**

---

**Les Activités Pédagogiques Complémentaires** ont été présentées lors des réunions de rentrée. Les enseignants effectuent 36 heures annuelles d'APC. L'enseignante de l'ULIS école et le directeur n'effectuent pas d'APC. Les familles sont informées par les enseignants. Les APC ont lieu, selon l'organisation retenue en conseil des maîtres, le lundi de 15h30 à 16h30 ou les mardis et jeudis de 16h00 à 16h30.

**Les Temps d'Activités Périscolaires ont également été présentés lors de la réunion de rentrée.**

A hauteur de 3 heures hebdomadaires, ces TAP sont mis en place par la Commission Education et Jeunesse par la municipalité puis animés par les employés communaux ou bénévoles. Un planning des Temps d'Activités Périscolaires est à disposition des parents sur le site de la mairie.

M Le Maire souhaite une réflexion sur une modification des horaires des TAP cette année, afin de répondre au problème posé par le manque de salles et l'utilisation de la salle des fêtes l'an prochain. Il s'agirait d'une inversion des TAP entre le vendredi et le jeudi. Cette réflexion se ferait dans le cadre d'une modification du PEDT (Projet Educatif Territorial). Les dates seront à déterminer.

---



## 6-PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

---

Il s'agit d'un guide de fonctionnement de l'école en cas de tempêtes, inondations, accident industriel, risques chimiques, nucléaires. Depuis l'an dernier un volet « Alerte Attentats-Intrusion » est également inclus. Une réactualisation du PPMS est nécessaire suite aux événements de cet été.

L'école n'est pas située sur une zone à risques. Cependant, des tempêtes, des épisodes de neige ou de verglas peuvent nous amener à utiliser ces locaux si cela se passe au cours de la journée de classe. Un accident de la route peut être à l'origine d'émanations de produits dangereux.

Ce plan doit comporter un lieu de regroupement pour une mise à l'abri des élèves : les salles de classes sont retenues pour l'école d'Eyjeaux car elles sont équipées d'un point d'accès à l'eau et d'un accès aux sanitaires. De plus, la mise à l'abri doit se faire dans un lieu sécurisant.

Ces lieux doivent avoir un poste de radio à piles, un téléphone filaire, une trousse de premiers secours, des sanitaires, des rouleaux de papier adhésif (pour calfeutrer les ouvertures si nécessaire), de la nourriture non périssable, des lampes de poche et des occupations pour les élèves.

Des fiches propres à chaque classe sont élaborées dans le cadre des actions à suivre en cas d'intrusion extérieure.

Le PPMS peut être déclenché par les autorités ou par le directeur, s'il est témoin d'un grave danger ou s'il entend une explosion. En cas d'intrusion, toute personne témoin peut déclencher l'alarme.

Un exercice « Alerte-intrusion attentat » a été fait le vendredi 14 novembre. Le signal d'alarme a été donné depuis le seuil de la porte d'entrée du bâtiment de direction. Les enseignants ont entendu ce signal, mais il est précisé qu'ils étaient prévenus, ainsi que les élèves, de l'heure de l'exercice. L'exercice retenu est celui simulant une intrusion extérieure alors que les élèves se trouvent dans leurs classes. Ils doivent alors se cacher et respecter le silence, avec la présence d'un adulte. Les élèves avaient été préparés précédemment à cet exercice. Les adultes responsables doivent fermer les portes à clé.

Toutes les classes ont suivi les consignes, il n'y a pas eu de panique ou d'inquiétude. Le directeur a parcouru l'école pour observer les réactions dans chaque classe. Il a été noté que certaines portes ne peuvent être fermées depuis l'intérieur. Un aménagement de ces portes est donc nécessaire.

Lors de la présentation du PPMS, M d'Hooge remarque qu'il n'est pas envisageable de déclencher l'alarme depuis l'extérieur en cas d'intrusion. Les enseignants et les élus sont conscient de cela. Il est prévu l'installation d'une alarme modernisée déclenchable depuis plusieurs endroits situés à l'intérieur de l'école. Cette recommandation a été faite par la gendarmerie lors d'une visite de sécurité le 11 octobre.

Mme Bouchareychas demande quelles sont les réactions à suivre si les enfants se trouvent dans la cour de l'école au moment d'une intrusion. Un exercice sera réalisé au mois de janvier en tenant compte de ce paramètre.

Un visiophone sera installé au niveau du portail de l'école, ainsi qu'une serrure électrique.

La gendarmerie recommande aussi l'installation de films occultants sur les fenêtres qui n'en sont pas équipées, ainsi que projecteurs s'allumant en cas de mouvement dans la cour. Cette mesure concerne la sécurisation de l'école contre les intrusions relatives au vol.

Un exercice d'évacuation en cas d'incendie a eu lieu le mardi 4 novembre. L'alarme a été déclenchée depuis le seuil du bâtiment de direction. L'alarme a été entendue par toutes les classes présentes, prévenues de cet exercice. La classe de MS/GS se trouvait dans la salle des fêtes au moment de l'exercice. L'alarme n'a pas été entendue dans ce local. Mme Gaumondie n'a pu être jointe par téléphone en raison du réseau insuffisant pour le téléphone portable du directeur qui précise que le téléphone filaire de la salle des fêtes fonctionne bien. Après l'évacuation des élèves des bâtiments de l'école, le directeur a été prévenir la classe de Mme Gaumondie. Il est précisé que la salle des fêtes est distante des locaux de l'école et qu'un incendie ne peut se propager d'un bâtiment à l'autre. Un exercice d'évacuation depuis la salle des fêtes s'avère néanmoins nécessaire. Deux autres exercices auront lieu dans l'année, dont un au mois de janvier. Le signal d'alarme sera alors déclenché depuis d'autres lieux de l'école.

## 7-Questions diverses

---

- **Après une année de changement de prestataire pour la cantine, avez-vous eu des retours concernant la qualité des menus (goût, quantité, diversité des menus, etc) ?**

### Réponse de la mairie :

Avant la nouvelle organisation ( mars 2015), Transgourmet était déjà le principal fournisseur. Avec le grossiste Pomona, il représentait environ 70% des achats. Nous avons également quelques autres fournisseurs ponctuels.

Aujourd'hui, Transgourmet fournit environ 75% des aliments. Les aliments achetés aux producteurs locaux ainsi que le pain acheté aux deux boulangeries de Saint-paul constituent le reste.

Le fournisseur de viande bovine de Transgourmet reste Plainemaison comme précédemment.

Le contrat équilibré passé avec Transgourmet permet d'avoir des propositions de menus équilibrés, visés par une diététicienne mais modifiables par les élus et Madame Breton. Il offre une meilleure gestion des stocks et une garantie de livraison en temps et en heure.

La commission a également la volonté de s'approvisionner auprès des producteurs locaux. En mars 2015, un premier essai a été tenté auprès de la centrale d'achat « Manger Bio Limousin » mais n'a pas donné satisfaction en raison des difficultés d'approvisionnement et de livraison. Depuis novembre 2015, deux repas par mois sont maintenant préparés avec les produits des producteurs travaillant dans un environnement proche. Les producteurs livrent eux-mêmes leurs produits à la cantine. Des démarches sont en cours pour augmenter le nombre de repas et le nombre de fournisseurs.

A la question de M D'Hooge, sur la façon dont est calculé le prix du repas, Jacques Roux précise que nous avons un prix au repas. Le prix du repas est fixé pour un an.

Des fiches techniques sont élaborées par Transgourmet.

Monsieur le maire estime que la qualité n'a pas baissé même si nous ne pouvons pas non plus affirmer qu'elle a augmenté. Financièrement, ce nouveau contrat permet quelques économies ( notre contrat nous donne des prix préférentiels). Les enfants mangent bien. Le projet éco- école va peut-être permettre de réfléchir aux déchets produits par la cantine.

- **Une présentation de la mise en œuvre du PEDT pour la rentrée 2016-2017 est-elle prévue ? Combien de réunions prévoit le COPIL chargé de cette question ?**

Véronique Cheptou est favorable à organiser une réunion du COPIL sur les TAP plus tôt dans l'année afin que les propositions de changement puissent être travaillées avant la fin de l'année et validées par tous les membres du COPIL lors d'une seconde réunion.

A la demande des représentants des parents d'élèves, il est donc envisagé qu'un premier COPIL puisse se tenir en mars 2017 et un second en fin d'année scolaire afin que la mise en place des changements puisse s'effectuer en début d'année scolaire suivante.

Véronique Cheptou précise que les changements qui ont été discutés lors du dernier COPIL en mai 2016 ont été mis en place cette année. Les changements sont les suivants : écriture d'un document d'inscription aux activités remis aux parents et à l'enfant avant le début de la période (l'enfant a maintenant deux choix possibles, participer à l'activité ou aller à l'espace jeux) ; la mise en place d'un registre de présence et mise en place de trousse à pharmacie dans tous les lieux.

La mairie a acheté une mallette ludique composée de 60 jeux qui permet de créer deux espaces jeux, l'un pour les enfants des classes de CP au CE2 et l'autre pour les classes CM1-CM2.

**- L'enseignante de Petite et Moyenne section, Madame Hochart-Coupé a instauré des modifications en ce qui concerne l'aménagement de la classe et des méthodes pédagogiques. Y a t'il déjà quelques observations notables quant à l'attitude des enfants, la progression des apprentissages, la motivation etc. ?**

**Réponse de Mme Hochart Coupé :**

*Les enfants sont calmes, concentrés, plus impliqués dans leurs apprentissages.*

*Les retours des adultes extérieurs sont positifs : enfants concentrés et calmes, qui semblent savoir ce qu'ils doivent et peuvent faire. L'atmosphère de travail est favorable.*

*Il y a moins de conflits, plus de différenciation et le respect du rythme de l'enfant est plus facile.*

*Il est noté également que cette année la classe compte 22 élèves contre 28 l'an dernier.*

**-Quelles règles de sécurité sont instaurées en ce qui concerne l'utilisation du bac à sable (normes d'hygiène) et des jeux de billes (les plus petits pourraient les mettre à la bouche et les avaler par exemple) ?**

**Réponse de M Hatwell :**

**Les bacs à sable sont autorisés mais un entretien particulier est nécessaire.**

*Le bac à sable n'est pas utilisé depuis la rentrée.*

*Les textes relatifs aux normes à respecter sont la Norme FD S 54-206 (septembre 1998) et la Norme XP S 54-207 (mars 1996) : ils contiennent des recommandations en matière de sable et des recommandations d'entretien. Il faut bâcher le sable tous les jours, changer le sable régulièrement, le ratisser et remuer régulièrement. Le bac doit éviter les eaux de ruissellement.*

*Mme Grateloube mentionne le fait que le sable est un environnement favorable aux poux et à leur transmission.*

*Le choix du sable lors du prochain changement sera effectué en fonction des normes à respecter.*

*Le conseiller pédagogique Brahim Aïssa a été contacté à ce sujet par M Hatwell.*

*En ce qui concerne les **jeux de billes**, la réponse a été apportée lors de la présentation du règlement intérieur.*

**-Suite à l'utilisation unique de l'infrastructure de l' Aquapolis, pour le savoir nager, pouvons nous avoir un premier retour quant aux nouvelles conditions d'utilisation de la piscine et aux bénéfices de ce changement pour les enfants et les accompagnateurs ?**

*La réponse des enseignants est retranscrite dans la partie 3 (Projets)*

**-Quels projets à venir dans le cadre du projet Eco Ecole ? Qu'en est il du composteur qui était un peu éloigné des cuisines l'an dernier ?**

*La réponse est retranscrite dans la partie 3 (Projets).*

**-Comment s'est déroulé le test PPMS et comment a-t-il été reçu par les enfants ?**

*La présentation de l'exercice a été faite en amont (Partie 6).*

**-Une remarque également est à noter : les parents d'élèves souhaiteraient connaître les tarifs de la garderie et de la cantine au moment où sont distribués les dossiers d'inscription.**

*La mairie répond favorablement à cette demande.*

*La séance est levée à 20h40.*

*M Hatwell remercie toutes les personnes présentes.*

**Le président du conseil d'école :**

M. Hatwell Timothy

**Secrétaire de séance :**

Mélanie Hochart-Coupé